



Immeuble Jacques Lemercier
5 avenue de la palette
95000 Pontoise
0603830082

A Pontoise, le 15 février 2023

Monsieur le Directeur académique

Immeuble le Président

2 A avenue des Arpents

95525 Osny Cedex

Objet : indemnité de formation pour l'accueil des M1

Monsieur le Directeur académique,

Afin de pouvoir aux remplacements des directions bénéficiant d'1/3 de décharge, un système a été mis en place sur le Val d'Oise :

- De septembre 2022 à mars 2023 : complément de service assuré par un étudiant en M2
- De mars à juillet 2023 : complément de service assuré par un étudiant en M3

Nous avons, dès l'annonce de cette organisation, exprimé notre désaccord quant à celle-ci, ce système étant clairement en défaveur des directions concernées. Certains nous ont même confié qu'ils auraient à la limite préféré bénéficier d'1/4 de décharge et donc d'un complément de service assuré par un titulaire. Je n'en développerai pas les raisons, nous l'avons fait à maintes reprises et je pense que vous les connaissez.

Un mail de Monsieur KULIK, adressé ce lundi 13 février à tous les IEN et donc les directions concernées, indique les modalités de mise place du relai. Il y est indiqué :

- Une semaine d'observation en doublette du 13 au 17 mars
- Prise en charge de la classe en responsabilité par le M1 à compter du 21 mars
- Un système de remplacement par un BD le 14 ou 16 mars afin que le M1 et M2 puisse « tuiller ».

Plusieurs remarques:

- Pour une direction, être remplacé par un stagiaire n'est pas des plus simple : de principe, il s'agit d'un personnel ne bénéficiant pas d'une expérience importante et donc qui a besoin d'être accompagné (et pas uniquement par un ou des formateurs)
- Etre remplacé par 2 stagiaires qui se suivent complique encore un peu la donne.
- Cela n'est pas non plus de nature à rassurer, conforter les élèves et permettre une continuité optimum : le titulaire + le M2, puis le M1, puis le BD (sans compter les autres aléas).

- Pendant la semaine d'observation, la directrice ou le directeur va être contraint de former le (la) stagiaire. Le contraire se ferait en défaveur des élèves et des relations entre les collègues.
- De même sur les semaines suivantes.

En tout état de cause, les directions d'école ont suffisamment fort à faire pour s'éviter, en plus que toutes les contraintes que vous connaissez, le rôle de formateur.

Et si par-dessus tout, au-delà de toutes ces évidences, aucune solution n'était trouvée, il me semble normal, à minima, de reconnaître ce temps de travail et de veiller à ce que ces personnels bénéficient d'une indemnité en conséquence.

Compter (encore une fois...) sur la (trop) bonne volonté des directions pour assurer ce travail sans compensation n'est pas honnête.

Comptant sur votre compréhension et une solution adaptée à cette situation,

Thomas Saubaber, secrétaire départemental du SE UNSA 95

